

GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XV

Groupement Forestier d'Investissement à capital variable, autorisé à faire offre au public,
au capital minimum de 760.000 euros - N° SIREN 983 399 445

Siège social : 56 avenue Victor Hugo - 75116 Paris - Tél : 01 82 83 33 85 - E-mail : contact@france-valley.com

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine forestier

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

meilleursfcp.com

27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme M. M. et Mme M. et M. Mme. et Mme

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e), précisez : Communauté Séparation de biens PACS indivision PACS séparation de biens

Je (nous) règle(ons) cette opération au moyen de : Biens propres Biens en commun (signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Né(e) le A Dépt.

Nationalité

Profession Tél

E-mail (obligatoire)

(cette adresse e-mail sera utilisée pour vous envoyer les Communiqués aux Associés sur les acquisitions de forêts)

Le souscripteur déclare et garantit :

- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Ne pas répondre aux critères de définition du statut de "US Person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ;
- Avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription (statuts, note d'information visée par l'AMF, le cas échéant son actualisation, le dernier rapport annuel, le bulletin semestriel en vigueur, le document d'informations clés et le présent bulletin de souscription recto et verso) ;
- Être conscient que la liquidité/revente des parts n'est pas garantie et que l'investissement dans un Groupement Forestier porte sur des parts qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; en particulier, des aléas phytosanitaires, climatiques ou économiques peuvent engendrer une perte de valeur ou une perte de rentabilité sur une période ; il convient de se référer à la documentation commerciale pour consulter le détail des principaux risques liés à l'investissement ;
- Être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu) visée à l'article 199 terdecies-0 A du CGI (loi IR PME), il doit conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant sa souscription. À défaut, sa réduction d'IR fera l'objet d'une reprise, sauf cas particuliers prévus par la loi ;
- Que son investissement dans le Groupement Forestier répond à ses besoins et à ses objectifs d'investissement, notamment au regard de sa situation financière, patrimoniale et fiscale, et de son appétence aux risques ;
- Que la présente souscription est faite pour son propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts émises par le Groupement Forestier et des revenus qui pourront être distribués par le Groupement Forestier.

Je déclare souscrire : _____ (nombre de parts en toutes lettres)
parts nouvelles par ce bulletin, dont j'ai conservé un exemplaire (minimum de 5 parts, sauf accord spécifique) au prix unitaire de (deux cents) 200 euros.

soit un montant de souscription total de : parts x 200 euros = euros.

dont : euros affectés à la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu).

(maximum 50 000 euros pour une personne seule et 100 000 euros pour un couple)

A l'appui de cette souscription, je verse immédiatement par chèque à l'ordre du **GFI France Valley Forêts XV** (ou par virement, ou par prélèvement SEPA) la somme (en toutes lettres) de : _____

euros, correspondant à la libération de la totalité du montant des parts souscrites.

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur un compte pour lequel je joins un RIB (relevé d'identité bancaire).

Fait à : _____
(lieu de signature nécessairement en France)

Le : _____

Signature du souscripteur :

(signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives si opération au moyen de biens en commun)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT : 1) UNE COPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ, 2) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS ET 3) UN RIB

Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du Groupement Forestier et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 56 avenue Victor Hugo 75116 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription.

GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XV

Modalités relatives à la souscription

Date d'ouverture : 10/09/2024

Montant du capital social initial : 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social au 10/09/2024 : 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 60 000 000 euros, divisé en 200 000 parts de 150 euros de valeur nominale.

Il a été décidé, en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 2024, de porter le capital social statutaire maximal à 60 000 000 euros.

Prix de souscription :	<u>Valeur nominale :</u>	150 euros
	<u>Prime d'émission :</u>	50 euros, dont commission de souscription : 20 euros (10 % du prix de souscription, prime d'émission incluse)
	<u>Prix de souscription d'une part :</u>	200 euros (ce prix s'entend net de tous autres frais)
	<u>Valeur de retrait d'une part :</u>	180 euros (valeur de vente)

Minimum de souscription : cinq (5) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XV au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (200 euros x Nombre de parts souscrites)

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : FRANCE VALLEY - Service Souscription - 56 avenue Victor Hugo 75116 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour qui suit le 1^{er} mois de souscription, accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque Associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XV bénéficie du régime fiscal imposant le revenu entre les mains de chaque Associé.

L'Associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

Les revenus sont de trois natures : Forestiers (revenus issus des ventes de bois, soumis au forfait cadastral ; ce forfait étant réduit, les revenus forestiers sont faiblement taxés), Fonciers (revenus de chasse, taxés au régime de droit commun pour les revenus fonciers, au régime réel ou micro-foncier) et Financiers (régime de droit commun pour les revenus de capitaux mobiliers).

Distribution : la commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10 %. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de GFI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- Des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent de la maturité des forêts, des programmes de coupes, de la croissance naturelle des peuplements et de la conjoncture économique et forestière. Ces revenus, non garantis, sont par nature irréguliers et seront sujets à l'Assemblée Générale des Associés et ne sont donc pas automatiques.
- Du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation du GFI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de la forêt (par exemple liés à la variation de la production de bois en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps et aux aléas climatiques tels que les tempêtes, et les incendies) sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de GFI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de GFI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de GFI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts du GFI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de GFI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS XV est un GFI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par le GFI.

La Note d'Information prévue par l'article L. 412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le Visa GFI n° 24-18 en date du 10/09/2024.

CONNAISSANCE CLIENT ET TEST DE CARACTERE APPROPRIE (2/2)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

France Valley vous invite, si vous êtes conseillé par un distributeur, à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère adéquat du produit à votre profil.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, du caractère approprié du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription au produit souscrit si elle estime que celui-ci n'est pas approprié au regard des informations transmises par le client.

OBJECTIF(S)

Objectif(s) du placement : Diversification Réduction fiscale Transmission de patrimoine Valorisation d'un capital
 Autre (précisez) : _____

Tolérance au risque : Perte en capital limitée Perte du capital Pas de perte en capital

Durée du placement : Moins de 5 ans 5 à 10 ans Plus de 10 ans

Part du placement : Moins de 15% du patrimoine Plus de 15% du patrimoine

CONNAISSANCE DU PRODUIT

- Possédez-vous déjà des parts de Groupement Forestier ?
 Oui Non
- Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de Groupement Forestier ?
 Oui Non
- Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance du fonctionnement des Groupements Forestiers ?
 Débutant Confirmé
- Selon vous, y a-t-il un risque sur le montant investi dans un Groupement Forestier (pas de garantie en capital) ?
 Oui Non
- Selon vous, y-a-t-il un risque de délai de revente des parts (pas de garantie de revente) ?
 Oui Non
- Selon vous, peut-on dire que le Groupement Forestier n'est pas un produit de performance sur une durée très courte ?
 Oui Non
- Avez-vous connaissance des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Groupements Forestiers ?
 Oui Non
- Quelle est, selon vous, la durée de placement recommandée en parts de Groupements Forestiers ?
 5 à 10 ans Supérieur à 10 ans Inférieur à 5 ans
- Quel est, selon vous, le degré de risque d'un investissement en parts de Groupement Forestier ?
 Risque modéré Risque élevé Aucun risque (pas de perte en capital)
- Avez-vous pris en compte une durée minimale de détention des parts si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?
 Oui Non

Je reconnais avoir pris connaissance de la documentation relative au produit auquel je souscris et avoir eu toutes les informations nécessaires me permettant d'y souscrire en pleine connaissance de cause, notamment en termes de risque de perte en capital et de durée d'investissement.

Je m'engage à informer la Société de Gestion, sans délai, d'une modification de mes données (état civil, adresse, régime matrimonial, nationalité...).

Je déclare avoir pris connaissance de ma classification en tant que "client non professionnel". Je dispose toutefois de la liberté de demander un changement de classification par courrier en "client professionnel".

Fait à : _____

Le : _____

Signature du souscripteur

CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :

Au regard des informations transmises, la Société de Gestion considère l'investissement :

Approprié Non approprié

PROCESS CLIENT

meilleursfcpi.com

Vous êtes CLIENT et avez donc déjà souscrit via meilleursfcpi.com en complétant la dernière version de notre KIT REGLEMENTAIRE. Dans ce cas, conformément à la réglementation, veuillez suivre ce process concernant votre nouvelle demande de souscription/dossier :

A) Si votre situation est inchangée depuis la dernière fois (patrimoine, connaissances financières, profil de risque...), veuillez signer ce document puis le joindre à votre envoi avec le reste des pièces justificatives requises listées en page 2, tout en respectant les consignes qui y sont inscrites. S'il s'agit uniquement de vos coordonnées qui ont changé, veuillez-nous les indiquer ici : _____

B) Si votre situation a évolué depuis la dernière fois, veuillez suivre et remplir à la place de ce document PROCESS et PIECES JUSTIFICATIVES CLIENT (que vous ne pouvez donc pas utiliser cette fois-ci), le KIT REGLEMENTAIRE que vous trouverez ici : <https://www.meilleursfcpi.com/kitreglementaire.pdf> (ou par courrier sur demande).

Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre au **01 40 70 15 15** (7j/7 9h-22h) ou par mail sur backoffice@meilleursfcpi.com. Nous vous recommandons de nous contacter systématiquement avant d'effectuer toute démarche.

En signant ce document vous attestez :

que votre situation est identique à celle renseignée sur le dernier KIT REGLEMENTAIRE, que vous avez pris connaissance du document PIECES JUSTIFICATIVES CLIENT en page 2, que nous disposons de toutes les informations et documents requis afin d'apprécier pleinement votre situation tel que l'exige la réglementation ainsi que notre KIT REGLEMENTAIRE actuel, dont vous avez pris connaissance via le lien donné au cas B, que toutes les informations et les documents transmis sont à jour, exactes et complets, que tout futur changement/évolution de votre situation nous sera notifié.

Ce document concerne également le co-souscripteur le cas échéant :

Fait à :	Nom/s :	SIGNATURE/S :
.....	
	Prénom/s :	
Le :	
(dater du jour de l'envoi du dossier)		

PIECES JUSTIFICATIVES CLIENT

Liste et consignes des pièces justificatives **CLIENT** à joindre **systématiquement** lors de **chaque nouvelle demande** de souscription/dossier, conformément à la réglementation :

- **Process client*** **uniquement** dans le **cas A**, rempli, signé et **daté en J**, qui doit être la **date du jour de l'envoi** de votre dossier.
- **Bulletin de souscription original** de chaque fonds souhaité, rempli, signé et **daté en J+7**, date à laquelle le fonds afférent doit toujours être **disponible/ouvert** (date s'arrêtant donc maximum au 31/12 de l'année en cours).
- **Paiement** : chèque, preuve de virement* ou SEPA*, rempli et signé pour chaque fonds souhaité. Toutes les options disponibles ainsi que les instructions pour effectuer le paiement sont présentes sur chaque bulletin de souscription. La **date** qui figure sur le paiement doit être la **même que celle du bulletin de souscription** afférent. Chaque **paiement** doit être **crédité** sur le compte du fonds qui s'y rapporte **avant sa clôture**.
- **Pièce d'identité*** valide : photocopie CNI recto/verso ou passeport.
- **Justificatif de domicile*** de **moins de 3 mois**, à défaut, une attestation d'hébergement* (hors facture de téléphone portable) manuscrite signée par l'hébergeant et accompagnée de sa photocopie de pièce d'identité* ainsi que de son justificatif de domicile de moins de 3 mois*.
- **RIB de compte courant*** permettant de rembourser le/s fonds à terme.
- **RIB de compte-titres*** **uniquement si** vous avez choisi sur le/s bulletin/s de souscription de loger vos parts sur ce RIB (attention aux éventuels frais de garde).

Remarques : cette liste concerne également le co-souscripteur le cas échéant, 1 exemplaire de chaque pièce suffit pour l'ensemble de votre dossier,

* Ces pièces peuvent être envoyées par mail à l'adresse : backoffice@meilleursfcpi.com,

Toutes les dates du dossier doivent être antérieures à la date de clôture du/es fonds,

Joindre l'offre promotionnelle remplie et signée le cas échéant (cf document),

Veillez conserver une copie de l'ensemble de votre dossier,

Tout manquement/anomalie bloquera voire invalidera votre dossier,

Un fonds peut clôturer de manière anticipée à tout moment (ne pas se fier à la date clôture),

Aucun dossier ne peut recevoir la garantie d'aboutir en souscription avant d'obtenir l'attestation fiscale envoyée pour chaque fonds par l'administration fiscale,

Veillez considérer un délai de traitement pour votre dossier (contactez-nous).

Veillez adresser votre dossier conforme le plus tôt possible dans les temps en utilisant la **lettre T** préaffranchie dédiée à cet effet le cas échéant, ou bien par vos soins à meilleursfcpi.com situé au **27 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris**.

PROCESS PROSPECT meilleursfcpi.com

Vous êtes PROSPECT et n'avez donc pas encore souscrit via meilleursfcpi.com.

Dans ce cas, conformément à la réglementation, veuillez suivre et renseigner la dernière version de notre [KIT REGLEMENTAIRE](#) que vous trouverez sur notre site via ce lien : <https://www.meilleursfcpi.com/kitreglementaire.pdf> (ou par courrier sur demande).

Vous trouverez en page 2 une liste et des consignes concernant les PIECES JUSTIFICATIVES **PROSPECT** à joindre obligatoirement au [KIT REGLEMENTAIRE](#) une fois renseigné, afin de constituer votre demande de souscription/dossier à nous adresser.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre au **01 40 70 15 15** (7j/7 9h-22h) ou par mail sur backoffice@meilleursfcpi.com. Nous vous recommandons de nous contacter systématiquement avant d'effectuer toute démarche.

PIECES JUSTIFICATIVES PROSPECT

Liste et consignes des pièces justificatives **PROSPECT** à joindre **obligatoirement** afin de constituer votre **demande de souscription/dossier**, conformément à la réglementation :

- **Kit règlementaire original** rempli, signé et **daté en J**, qui doit être la **date du jour de l'envoi** de votre dossier.
- **Bulletin de souscription original** de chaque fonds souhaité, rempli, signé et **daté en J+7**, date à laquelle le fonds afférent doit toujours être **disponible/ouvert** (date s'arrêtant donc maximum au 31/12 de l'année en cours).
- **Paiement** : chèque, preuve de virement* ou SEPA*, rempli et signé pour chaque fonds souhaité. Toutes les options disponibles ainsi que les instructions pour effectuer le paiement sont présentes sur chaque bulletin de souscription. La **date** qui figure sur le paiement doit être la **même que celle du bulletin de souscription** afférent. Chaque **paiement** doit être **crédité** sur le compte du fonds qui s'y rapporte **avant sa clôture**.
- **Pièce d'identité*** valide : photocopie CNI recto/verso ou passeport.
- **Justificatif de domicile*** de **moins de 3 mois**, à défaut, une attestation d'hébergement* (hors facture de téléphone portable) manuscrite signée par l'hébergeant et accompagnée de sa photocopie de pièce d'identité* ainsi que de son justificatif de domicile de moins de 3 mois*.
- **RIB de compte courant*** permettant de rembourser le/s fonds à terme.
- **RIB de compte-titres*** **uniquement si** vous avez choisi sur le/s bulletin/s de souscription de loger vos parts sur ce RIB (attention aux éventuels frais de garde).

Remarques : cette liste concerne également le co-souscripteur le cas échéant, 1 exemplaire de chaque pièce suffit pour l'ensemble de votre dossier,

* Ces pièces peuvent être envoyées par mail à l'adresse : backoffice@meilleursfcpi.com,

Toutes les dates du dossier doivent être antérieures à la date de clôture du/es fonds,

Joindre l'offre promotionnelle remplie et signée le cas échéant (cf document),

Veillez conserver une copie de l'ensemble de votre dossier,

Tout manquement/anomalie bloquera voire invalidera votre dossier,

Un fonds peut clôturer de manière anticipée à tout moment (ne pas se fier à la date clôture),

Aucun dossier ne peut recevoir la garantie d'aboutir en souscription avant d'obtenir l'attestation fiscale envoyée pour chaque fonds par l'administration fiscale,

Veillez considérer un délai de traitement pour votre dossier (contactez-nous).

Veillez adresser votre dossier conforme le plus tôt possible dans les temps en utilisant la **lettre T** préaffranchie dédiée à cet effet le cas échéant, ou bien par vos soins à meilleursfcpi.com situé au **27 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris**.